



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2022-617

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux

Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n°2106473 déposée par Madame Catherine BLAYO devant le tribunal administratif de Nantes, le 10 juin 2021, contre la décision de rejet implicite suite au recours gracieux présenté à l'encontre de trois décisions : le changement d'affectation par décision du 17 décembre 2020, l'arrêté de reclassement PPCR du 7 janvier 2021 et l'arrêté portant suppression de la NBI du 7 janvier 2021,

Vu la requête n°2106279 déposée par Madame Catherine BLAYO devant le tribunal administratif de Nantes, le 10 juin 2021, contre la décision du 1^{er} avril 2021 portant révision partielle du compte rendu d'entretien professionnel pour l'année 2020, du compte rendu d'entretien professionnel pour l'année 2020 dans sa forme initiale et du compte rendu d'entretien professionnel pour l'année 2020 dans sa forme révisée,

Considérant qu'il est nécessaire de défendre les intérêts de Nantes Métropole dans ces instances,

Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans les affaires susvisées.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **21 SEP. 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

22 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220921-2022_617DEC-AU
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022